



**LE DIRECTEUR GENERAL
DES ACTIVITES FIDUCIAIRES ET DE PLACE**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 14 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie THOMAS-ROUBINE, directeur de l'Entretien de la monnaie fiduciaire et des relations avec la clientèle institutionnelle (DERCI) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian DELHOMME, adjoint au directeur de la DERCI, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 100.000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DERCI.

Mme Sophie THOMAS-ROUBINE et M. Christian DELHOMME peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DERCI.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008

Armand PUJAL
Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place